

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020 à 20 h à huis clos considérant la décision gouvernementale de faire passer toutes les municipalités de la MRC de Drummond au palier d'alerte maximale (zone rouge) à partir du 10 octobre 2020 à 23 h 59 considérant que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège no 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020
Siège n° 5, la vacance a été constatée à cette séance

Autre présence :

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal.

Citoyens : 0 dans le but de se conformer aux exigences gouvernementales, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos. Considérant la décision gouvernementale de faire passer toutes les municipalités de la MRC de Drummond au palier d'alerte maximale (zone rouge). L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

244.12.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
Le lundi 14 décembre 2020, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020
5. **Demandes**
 - a) Hélien Bourgoin : prêt d'un local
6. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
7. **Dossiers municipaux**
 - a) Dépôt des déclarations des dons et autres avantages
 - b) Entretien paysager : offre de service 2021
 - c) MRC Nicolet-Yamaska : renouvellement de l'entente du contrôle biologique des insectes piqueurs
 - d) Hébergement des adresses courriel
 - e) Avis de motion du règlement de la taxation 2021
 - f) Infotech : contrat annuel
 - g) Nomination des maires suppléants et des comités
 - h) Démission de la conseillère au siège No 5
 - i) Rémunération des employés temps plein et temps partiel permanents
8. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Rémunération des employés à temps partiel pour le secteur de la voirie pour 2021
 - c) Rémunération des employés étudiants pour le secteur de la voirie pour 2021;
 - d) Claude Turcotte : rémunération salariale
 - e) Richard Manseau : rémunération salariale
 - f) Chauffage au garage municipal

Période de questions à 20 h 30

9. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : dépôt du calendrier 2021
 - c) Lecture des compteurs d'eau 2020
10. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction novembre 2020
 - b) Lot 4 632 502 du Cadastre du Québec
11. **Loisirs et culture**
 - a) Bibliothèque : nomination représentants officiels 2020-2021
 - b) Rémunération de la coordonnatrice de la bibliothèque
 - c) Mesures sanitaires pour la patinoire
 - d) Arrosage et entretien de la patinoire
12. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
13. **Questions diverses**
 - a) Assemblée générale annuelle de la MDJ des Saouls
 - b)
 - c)
14. **Levée de la réunion**

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 9 novembre 2020;

245.12.2020 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 9 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Demandes

a) Hélen Bourgoin : prêt d'un local

CONSIDÉRANT QUE Mme Hélen Bourgoin, citoyenne de Sainte-Brigitte-des-Saults demande au conseil d'emprunter un local à partir du 18 janvier 2021 pour une durée de 15 semaines ayant un accès internet de bonne qualité pour une demie journée par semaine pour donner un cours à distance au Collège Ellis;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci ne peut donner son cours à distance de son domicile considérant la performance médiocre de son accès internet;

246.12.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la demande de Mme Bourgoin de lui donner accès à un local à partir du 18 janvier 2021 pour une durée de 15 semaines;
- que le conseil prendra une décision à la prochaine séance du conseil pour le coût du prêt du local.

Note : M. Chirstian Jutras, déclare pouvoir être en conflit d'intérêts concernant ce dossier, de sorte qu'il se retire des délibérations et du vote sur cette question.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

Note : M. Christian Jutras, déclare pouvoir être en conflit d'intérêts concernant ce dossier, de sorte qu'il se retire des délibérations et du vote sur cette question.

6. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaires de rues octobre 2020	310,51 \$
208 Ch de la Rivière du 4 sept au 4 nov 2020	848,83 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR octobre 2020	5 392,26 \$
-------------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR octobre 2020	2 013,05 \$
-------------------------------------	-------------

TELUS

Cellulaire du 25 oct. au 24 nov 2020	57,49 \$
--------------------------------------	----------

VISA DESJARDINS

Ultramar Warwick : essence 10,02 l.	10,27 \$
Wal-Mart : nettoyant à plancher garage	3,42 \$
Dépanneur 4 saisons : essence 68,83 l.	69,17 \$
Pétro-t Ste-Perpétue : essence 71,56 l.	75,00 \$
<u>VISA DESJARDINS (SUITE)</u>	
BMR St-Léonard : quincaillerie réservoir eau chaude	41,45 \$
Dépanneur 4 saisons : essence 55,98 l.	55,93 \$
Dépanneur 4 saisons : essence 76,48 l.	76,79 \$
Norwex : savon à mains + savon à vaisselle (2)	53,95 \$
Total du chèque	385,98 \$
<u>INDUSTRIELLE ALLIANCE</u>	
Manon Lemaire oct. 2020 #083128488	240,64 \$
Mathilde Potvin oct. 2020 #1815046800	166,44 \$
<u>GROUPE MASKATEL</u>	
Novembre (336-7136) usine d'épuration	52,52 \$
Novembre (336-7145) bibliothèque	52,52 \$
Novembre (336-7149) garage et aqueduc	60,83 \$
Novembre (336-4460) bureau	185,64 \$
Novembre (336-4917) centre comm et MDJ	68,82 \$
Total du chèque	420,33 \$
<u>GLOBAL PAYMENTS S.E.N.C.</u>	
Frais paiement direct octobre 2020	35,21 \$
<u>NANCY FONTAINE</u>	
Remb bas de Noël école Carrousel	209,49 \$
Remb bas de Noël école Carrousel	63,11 \$
Remb bas de Noël école Carrousel	30,47 \$
Remb bas de Noël école Carrousel	57,49 \$
Remb bas de Noël école Carrousel	63,56 \$
Total du chèque	424,12 \$
<u>ERREUR DE MATRICULE LORS D'ENCAISSEMENT</u>	
Remboursement au crédit	1033,05 \$
Total des chèques émis et des dépôts directs :	11 327,91 \$

247.12.2020 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 11 327,91 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 17 386,97 \$
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant total de 52 340,37 \$ incluant 2 219,16 \$ pour le total des chèques émis et 50 121,21 \$ pour le fichier du dépôt direct;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Dossiers municipaux

a) Dépôt des déclarations des dons et autres avantages

Le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé. En effet, il convient de rappeler que les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6 al. 2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès du greffier ou du secrétaire trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage : - Qui n'est pas de nature purement privée ou - Qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité Et - Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$. Il faut enfin souligner que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

b) Entretien paysager : offre de service 2021

248.12.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults renouveler le contrat d'entretien paysager pour les terrains municipaux à Mme Manon Dubois au coût de 20\$/h pour la saison estivale 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) MRC Nicolet-Yamaska : renouvellement de l'entente du contrôle biologique des insectes piqueurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a manifesté à la MRC Nicolet-Yamaska son intention de poursuivre sa participation au contrôle des mouches noires (203.09.2020);

CONSIDÉRANT QUE le 3 décembre 2020 la MRC de Nicolet-Yamaska annonçait que le coût pour 2021 serait de 10 534\$ pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 2020 le directeur général de la MRC Nicolet-Yamaska informait le retrait de la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston dans le projet des contrôles de mouches noires;

CONSIDÉRANT le retrait de la municipalité de Saint-Léonard d'Aston l'appel d'offres de service faite par la MRC de Nicolet-Yamaska est annulé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska offre deux options aux municipalités participantes au projet du contrôle biologique des insectes piqueurs :

- ✓ soit retourner en appel d'offres;
- ✓ ou abandonner ce traitement pour 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska demande à toutes les municipalités participantes au projet de se prononcer sur l'option de leur choix;

249.12.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de demander à la MRC de Nicolet-Yamaska de retourner en appel d'offres pour le contrôle des mouches noires;
- que le coût ne doit pas dépasser 30\$ au net par résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Hébergement des adresses courriel

CONSIDÉRANT QUE Solutions Zen Média informait la municipalité qu'il n'offrira plus le service d'hébergement des adresses courriel prochainement;

CONSIDÉRANT QUE Solutions Zen Média suggérait à la directrice générale de prendre un forfait avec Microsoft;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement des courriels par Microsoft synchroniserait les courriels et les données sur différents appareils ainsi que les calendriers du personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 10 décembre 2020 le coût d'hébergement était de 5.12\$/mois / boîte de courriel;

250.12.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater Performance Informatique de procéder au changement d'hébergement des courriels du personnel vers Microsoft;
- que le tarif payé sera le prix déterminé par les forfaits de Microsoft.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Avis de motion du règlement de la taxation 2021

251.12.2020 **UN AVIS DE MOTION** donné par M. François Bilodeau, conseiller municipal, sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil pour adoption du règlement ayant pour objet de fixer le taux de taxation 2021 et les conditions de perception.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement relatif à la taxation est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

f) Infotech : contrat annuel

252.12.2020 Sur proposition de Nancy Fontaine

Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler le contrat de soutien pour trois postes de travail pour 2021 au coût de 4 605\$ avec l'option du contrat optimal au coût de 625\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Nomination des maires suppléants et des comités

Le maire attribue les tâches suivantes aux conseillers et conseillères pour l'année 2021 et donne les échéances pour le maire ou mairesse suppléant(e).

Administration :	Nancy Fontaine, responsable François Bilodeau, responsable
Loisirs :	Nancy Fontaine, responsable Sébastien Gagnon, responsable
Culture :	Nancy Fontaine, responsable
Aqueduc :	Sébastien Gagnon, responsable François Bilodeau, responsable
Copernic :	Christian Jutras, responsable
Déneigement, voirie et immeubles :	François Bilodeau, responsable Christian Jutras, responsable
Matières résiduelles :	François Bilodeau, responsable
Incendie et mesures d'urgence :	Christian Jutras, responsable Sébastien Gagnon, responsable
Urbanisme :	Christian Jutras, responsable Nancy Fontaine, responsable Richard Fréchette, citoyen
Relations de travail et superviseurs des employés	François Bilodeau, responsable Sébastien Gagnon, responsable
Municipalité amie des aînés (MADA)	Nancy Fontaine, responsable

À noter que le maire a un droit de regard sur tous les comités.

Maires suppléants :	
Janvier-Février-Mars	Conseillère, siège n°6, Nancy Fontaine
Avril-Mai-Juin	Conseiller, siège n°1, Sébastien Gagnon
Juillet-Août-Septembre	Conseiller, siège n°2, Christian Jutras
Octobre-Novembre-Décembre	Conseiller, siège n°4, François Bilodeau

253.12.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les tâches dévolues à chacun et chacune sur divers comités pour l'année 2021;

- que les listes soient publiées dans le journal local *Le Jaseur* à sa prochaine parution;
- d'informer la MRC de Drummond pour les postes de maires et mairesses suppléant(es) pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Démission de la conseillère au siège No 5

Mme Jocelyne Guilbault a signifié le 14 décembre 2020 à la directrice générale sa démission en tant que conseillère municipale considérant qu'elle est déménagée à l'extérieur du territoire de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Conformément à l'article 333 sur la loi des élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale, secrétaire-trésorière constate la vacance au siège n° 5 et en avise le conseil.

Conformément à l'article 335 sur la loi des élections et les référendums dans les municipalités lorsque la vacance est constatée dans les 12 mois qui précèdent ce jour, le conseil peut, dans les 15 jours de l'avis de la vacance, décréter qu'elle doit être comblée par une élection partielle. Le conseil décide de ne pas combler cette vacance.

i) Rémunération des employés temps plein et temps partiel permanents

CONSIDÉRANT la résolution 286.12.2019 au sujet de l'indexation de la rémunération ainsi que les avantages sociaux;

254.12.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appliquer la résolution numéro 286.12.2019 pour les employés temps plein et temps partiel permanents : Mesdames Manon Lemaire, Mathilde Potvin et Louise Roy ainsi que Monsieur Michel Proulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

- Mise au point du nouveau camion Inter;
- Changement de la carte de contrôle aux égouts;
- Travaux de voirie;
- Entretien des camions;

b) Rémunération des employés à temps partiel pour le secteur de la voirie pour 2021

CONSIDÉRANT les discussions lors de la rencontre préparatoire du budget sur les rémunérations salariales 2021;

255.12.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le taux horaire pour les employés de voirie à temps partiel soit établi à 18,00\$/heure;
- que le taux horaire pour les employés de voirie à temps partiel ayant une classe 1 ou 3 soit établi à 20.00\$/heure;
- que le taux horaire pour les employés de déneigement des chemins municipaux à temps partiel soit établi à 26.00\$/heure;
- d'appliquer ces taux à compter de la 1^{re} paie de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Rémunération des employés étudiants pour le secteur de la voirie 2021

CONSIDÉRANT les discussions lors de la rencontre préparatoire du budget sur les rémunérations salariales 2021 pour un emploi étudiant;

256.12.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults que le taux horaire pour un emploi étudiant soit de 15,00\$/heure pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Claude Turcotte : rémunération salariale

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du personnel;

CONSIDÉRANT QUE M. Turcotte est un employé occasionnel ayant des horaires de travail très fluctuants d'une semaine à l'autre pour le secteur de la voirie et du déneigement des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de travail de M. Claude Turcotte est appelé par l'inspecteur en voirie ou par son employeur pour venir travailler quand le besoin se fait ressentir;

257.12.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'augmenter le taux horaire de M. Claude Turcotte de 5,00\$/heure à partir de la semaine du 23 novembre 2020;
- que le taux horaire pour le déneigement des chemins municipaux sera appliqué lors du déneigement des chemins hivernaux seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Richard Manseau : rémunération salariale

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Manseau a été engagé comme préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2020-2021 aux mêmes conditions que la saison 2019-2020 (résolution 257.11.2019);

CONSIDÉRANT QUE les frais de surveillances des chemins n'avaient pas été mentionnés dans la résolution 219.10.2020;

CONSIDÉRANT les discussions lors de la rencontre préparatoire du budget sur les rémunérations salariales 2021;

258.12.2020 Sur proposition de Christian Jutras appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que les frais de garde et de surveillance des chemins pour la saison hivernale 2020-2021 seront de 200.00\$/semaine;
- que la rémunération hebdomadaire de M. Manseau passera à 1 040,00\$/semaine à compter de la 1^{re} paie de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Chauffage au garage municipal

Le conseil municipal demande à l'inspecteur en voirie de faire une demande de prix pour un système de chauffage au propane pour le chauffage du garage municipal.

Période de questions à 20 h 30

Aucune question n'a été soumise par courriel ou par téléphone avant 16 h 30, le 14 décembre 2020, tel que mentionné sur nos plateformes web.

9. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : dépôt du calendrier 2021

259.12.2020 Sur proposition de François Bilodeau Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le calendrier 2021 pour les matières résiduelles soit adopté;
- qu'une copie soit distribuée à chaque citoyen dans la prochaine parution du journal local *Le Jaseur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Lecture des compteurs d'eau 2020

CONSIDÉRANT QU'à chaque fin d'année les employés municipaux passent prendre la lecture des compteurs d'eau dans le secteur village pour la taxation annuelle;

CONSIDÉRANT la pandémie de la covid-19 et les restrictions sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE, pour cette année, il n'est pas souhaitable que les employés municipaux entrent dans les immeubles des citoyens;

260.12.2020 Sur proposition de Christian Jutras appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de transmettre une lettre à chaque immeuble du secteur du village;
- que le propriétaire ou l'occupant transmettent la lecture de leur compteur;
- les citoyens pourront déposer leur formulaire complété dans la boîte prévue à cet effet à côté de la porte du bureau municipal, par courriel ou nous transmettre une photo de bonne qualité de leur compteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Urbanisme

a) Permis construction octobre 2020

Deux (2) permis ont été émis pour le mois de novembre 2020.

b) Lot 4 632 502 du Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a adopté, le 4 juillet 2011, le Règlement numéro 372.12.10 modifiant le Règlement de zonage numéro 332-07 concernant les usages dans la zone A-4, lequel est entré en vigueur le 7 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise l'usage « terrain de camping » dans la zone A-4, conditionnellement au dépôt d'un plan, auprès de la Municipalité, devant indiquer notamment les voies de circulation, les lignes électriques, la localisation des services d'eau et d'égout, etc.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 4 632 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, exploite un terrain de camping sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser cet usage, le propriétaire devait déposer le plan prévu au Règlement numéro 372.12.10, incluant les indications qui y sont prescrites, auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la propriété portant le numéro de lot 4 632 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, est située en partie en zone agricole et en partie dans l'îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé un plan conforme au Règlement numéro 372.12.10 en ce qui a trait à la partie de son immeuble situé dans l'îlot déstructuré, ce plan portant la minute 3144 de l'arpenteur-géomètre Pierre Lachapelle, daté du 4 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît que le propriétaire a rencontré les exigences requises par le Règlement numéro 372.12.10

pour exploiter un terrain de camping sur la partie de son immeuble qui est située dans l'îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QU'un plan de localisation est requis pour l'obtention d'un permis lors de travaux d'agrandissement ou de construction d'un bâtiment dans l'îlot déstructuré;

261.12.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults prend acte du fait que le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 4 632 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, a rencontré les exigences requises par le Règlement numéro 372.12.10 pour exploiter un terrain de camping sur la partie de son immeuble qui est situé dans l'îlot déstructuré et qui apparaît sur le plan de l'arpenteur-géomètre Pierre Lachapelle, portant le numéro de minute 3144, daté du 4 avril 2019;
- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults prend acte du fait que le demandeur d'un permis, lors de travaux d'agrandissement ou de construction d'un bâtiment dans l'îlot déstructuré, doit déposer au soutien de sa demande un plan de localisation conformément à la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Loisirs et culture

a) Bibliothèque : nomination représentants officiels 2020-2021

262.12.2020 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de nommer Madame Mathilde Potvin, à titre de coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David et de nommer Madame Nancy Fontaine, conseillère, à titre de répondante municipale de la bibliothèque Michel-David pour l'année 2021 et d'en informer le Réseau BIBLIO CQLM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Rémunération de la coordonnatrice de la bibliothèque

CONSIDÉRANT les discussions lors de la rencontre préparatoire du budget sur les rémunérations salariales 2021;

263.12.2020 Sur proposition de François Bilodeau
appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de rémunérer la coordonnatrice de la bibliothèque municipale Michel David au montant de 57.70\$ par période de paie (26) et ce à compter de la 1^{re} paie de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Mesures sanitaires pour la patinoire

CONSIDÉRANT la pandémie de la covid-19 et les restrictions sanitaires;

CONSIDÉRANT les recommandations de Loisirs Sports Centre-du-Québec s'y rattachant;

264.12.2020 Sur proposition de Christian Jutras appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire faire deux enseignes chez signé François Roy pour informer les utilisateurs des règles applicables sur la patinoire soit 12 personnes maximales, respecter la distanciation de 2m, interdiction d'utiliser les bâtons de hockey et le sens de circulation permis ou les dernières mesures mises en place lors de l'annonce du Ministre Legault le 15 décembre 2020;
- de fermer la cabane de la patinoire aux utilisateurs;
- d'installer des bancs à l'extérieur pour les usagers de la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Arrosage et entretien de la patinoire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 242.11.2020;

CONSIDÉRANT QUE M. Manuel Turcotte fournira son souffleur pour l'entretien de la patinoire;

265.12.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de modifier le contrat d'arrosage et d'entretien de la patinoire à Monsieur Manuel Turcotte pour la saison hivernale 2020-2021;
- de verser une compensation de 2 500 \$ pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2020-2021 considérant que celui-ci fournira le souffleur pour l'entretien journalier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

13. Questions diverses

a) Assemblée générale annuelle de la MDJ des Saults

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur en voirie fait un rappel aux membres du conseil que l'Assemblée générale annuelle de la Maison des jeunes aura lieu demain, 15 décembre 2020 à 18 h sur la plateforme web Zoom.

14. Levée de la réunion

266.12.2020 Il est 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale